

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT GERVAIS SUR MARE -34-**

SEANCE du 26 AOUT 2024

Commune de SAINT GERVAIS SUR MARE
Arrondissement de BEZIERS
Département de l'HERAULT

L'an deux mille vingt-quatre et le vint-six août à 14h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaients présents :

MM. NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André, CASTAGNE Pierre,
Mmes CABROL Maryvonne, PERONNIN Marie-Christine, MARTINEZ Michèle,
MM. BAYLE Jérôme à partir de 14h41 (point à ODJ n°6), JALABERT Régis, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme BOSSA Béragère donne procuration à Mme PERONNIN Marie-Christine
M. BLACHUTA Georges donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Nombre de membres en exercice :	13	Pour :	12
Présents :	10	Contre :	0
Votants :	12	Abstention:	0

Secrétaire de séance : Pierre SAUVY

Objet : Mise à jour des tarifs communaux - exercice 2025

Vu la délibération n°2023_37 du 27 septembre 2023, pour fixer les tarifs communaux 2024
Considérant que l'indice de référence des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin 2024 indique une augmentation de 2.1% sur un an,

Monsieur FALIP Jean-Luc propose de reconduire les prestations / locations facturées comme suit :

Location de la HALLE DES SPORTS: Tarif appliqué pour l'année scolaire (septembre 2024 à juin 2025)

Tarif « été »

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo	593,50 €	605,96 €	606,00 €
par heure sup	117,50 €	119,97 €	120,00 €
Salle culturelle			
assoc locale	178,50 €	182,25 €	182,00 €
particulier 1 jour	475,50 €	485,49 €	485,50 €
particulier 2 jours	713,00 €	727,97 €	728,00 €
extérieur projet culturel, événements sportifs et traditionnels	237,00 €	241,98 €	242,00 €
extérieur autre projet	950,00 €	969,95 €	970,00 €

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo	593,50 €	605,96 €	606,00 €
par heure sup	117,50 €	119,97 €	120,00 €

Salle culturelle				
assoc locale	357,50 €	€	365,00 €	
particulier 1 jour	951,00 €	€	970,97	971,00 €
particulier 2 jours	1 426,50 €	€	1 456,46	1 456,50 €
extérieur projet culturel, évènements sportifs et traditionnels	474,50 €	€	484,46	484,50 €
extérieur autre projet	1 900,00 €	€	1 939,90	1 940,00 €

Prestation ménage (salle culturelle)	209,00 €	€	213,39	213,50 €
---	----------	---	--------	-----------------

Il est rappelé que la salle culturelle est réservée aux manifestations de plus de 80 personnes, la salle du cinéma pouvant accueillir celles en-dessous de ce seuil.

En conséquence, toutes les manifestations prévues pour un public inférieur à 80 personnes est orientée sur la salle du cinéma.

Si une manifestation organisée à la salle culturelle en période « hiver » attire moins de 80 personnes, la fois d'après, cette manifestation sera obligatoirement organisée dans la salle du cinéma.

Location des SALLES COMMUNALES :

Tarif « été »

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2024 (par jour)			Tarif 2025 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	Gratuit sur réservation préalable	82 €	348 €	Gratuit sur réservation préalable	84 €	355 €
Moutou						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2024 (par jour)			Tarif 2025 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	31	157 €	696 €	32 €	160 €	711 €
Moutou (activités ponctuelles et non hebdomadaires)						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						
Prestation ménage (annuel)		52 €			53 €	

TARIF PHOTOCOPIE

Tarif inchangé à 0.50€ - Format A4 & Format A3 : 0.50 € l'unité

Appliquer conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 le tarif appliqué à la facturation des frais de copie des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € pour un cédérom

Location des GITES COMMUNAUX

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
GITES COMMUNAUX - TARIF TTC			
LOGIS VERTS			
Basse saison (TVA 10% pour l'hébergement)			
- 4 couchages basse saison	51,00 €	52,07 €	52,00 €
- 6 couchages basse saison	64,00 €	65,34 €	65,50 €
- personne seule basse saison	32,00 €	32,67 €	32,50 €
Haute saison (1/07 au 31/08)			
- 4 couchages haute saison	64,00 €	65,34 €	65,50 €
- 6 couchages haute saison	77,50 €	79,13 €	79,00 €
- personne seule haute saison	38,50 €	39,31 €	39,50 €
GITE ETAPE <i>compte- tenu du montant de la taxe de séjour en 2024 (0.43€)</i>	17.37 €	17.73 €	17.50 €

PRESTATION OPTIONNELLE	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Ménage fin de séjour			
Gîte 4 couchages	52,50 €	53,60 €	53,50 €
Gîte 6 couchages	83,50 €	85,25 €	85,00 €
Gîte d'étape - rez de chaussée plus			
1er étage	52,50 €	53,60 €	53,50 €
1er et 2nd étage	83,50 €	85,25 €	85,00 €
tous les étages	125,50 €	128,14 €	128,00 €
Kit de produit ménager	10,50 €	10,72 €	10,50 €
Draps (tarif pour le séjour)			
90	9,50 €	9,70 €	9,50 €
140	10,50 €	10,72 €	10,50 €
Serviette en supplément	3,00 €	3,06 €	3,00 €
Kit 2 pastilles lave-vaisselle ou linge	1,00 €	1,02 €	1,00 €

TARIF PROMOTIONNEL

En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité

Toute l'année :

Location 2 semaines (14 nuits consécutives) – 10%

Location 1 mois (29 nuits consécutives) – 25%

RESERVATIONS EN LIGNE :

1€ pour les séjours de 1, 2 ou 3 nuits consécutives

5€ pour tout séjour de plus de 3 nuits consécutives

CONCESSION CIMETIERES COMMUNALES

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le



ID : 034-213402605-20240826-DMC_2024_38-DE

superficies	Tarif 2024		Tarif 2025	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	563 €	843 €	575 €	861 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2	843 €	1 124 €	861 €	1 148 €
donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places				
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2	1 124 €	1 407 €	1 148 €	1 437 €
donnant la possibilité de construire un caveau 6 places				
si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5m mais uniquement 2m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2m2 (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. (pas de caveau	507 €	730 €	518 €	745 €

pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) et/ou pour régulariser des surfaces non concédées sur des concessions privatives : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment	339 €	346 €
---	-------	-------

Case au colombarium (30 ans)	942.00 €	961.78 €	961.50 €
------------------------------	----------	----------	----------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette mise à jour applicable dès le mois de janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le secrétaire de séance
SAUVY Pierre

Le Maire
FALIP Jean-Luc



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 27/08/2024

Transmis au représentant de l'Etat le : 28/08/2024